

DELIBERATION N° 2017/244

Autorisant le Maire à signer la convention de participation financière avec la SPANC, relative au financement du transfert et de la construction du nouveau refuge la SPANC

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 19 juillet 2017,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2016/408 du 7 décembre 2016 approuvant le budget principal primitif 2017 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/51 du 27 juin 2017,

La commission municipale intitulée « Administration générale et Finances », entendue en séance du 5 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière avec la SPANC, relative au financement du transfert et de la construction du nouveau refuge de la SPANC, et ses avenants éventuels

ARTICLE 2 /

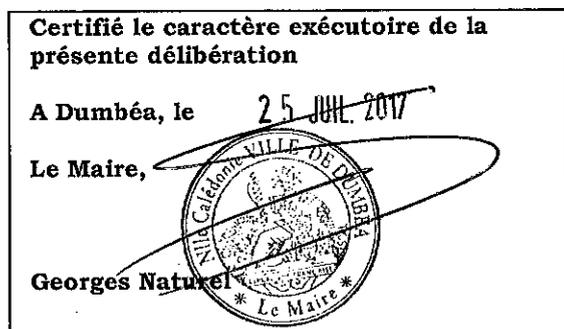
Sous réserve de l'inscription des crédits au budget supplémentaire 2017 de la Ville, les dépenses seront inscrites en section d'investissement, au chapitre 204 « subvention d'équipement versée ».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



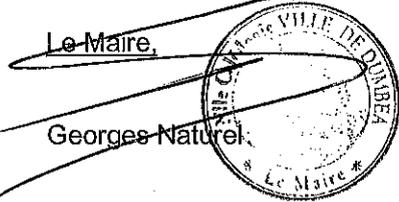
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUILLET 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 JUILLET 2017

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DDP	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
DAF	-	1
VILLE DE NOUMEA	-	1
VILLE DE PAITA	-	1
VILLE DU MONT-DORE	-	1
PROVINCE SUD	-	1
NOUVELLE-CALEDONIE	-	1
SECAL	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1